

RCS : CHALON SUR SAONE

Code greffe : 7102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CHALON SUR SAONE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 00590

Numéro SIREN : 843 310 327

Nom ou dénomination : A.M.V.R POUPON CARRELAGES

Ce dépôt a été enregistré le 11/12/2023 sous le numéro de dépôt 6475

1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du code général des impôts)

N°15948*05

Désignation de l'entreprise		A.M.V.R POUPON CARRELAGES				Néant ☐ *		
Adresse de l'entreprise		35 IMPASSE DE LA CHANAIE		71480	DOMMARTIN LES CUISEUX			
SIRET		8 4 3 3 1 0 3 2 7 0 0 0 1 3						
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12		
						Exercice N clos le		
						3 0 0 9 2 0 2 3		
ACTIF				Brut		Amortissements-Provisions		
				1		2		
						Net		
						3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilitisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012			
		Autres *	014	1 421	016	1 414	7	
	Immobilitisations corporelles *		028	26 566	030	13 567	12 999	
	Immobilitisations financières * (1)		040	7 907	042		7 907	
	Total I (5)		044	35 894	048	14 981	20 912	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	47 641	052		47 641	
		Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	199 275	070	17 526	181 749	
		Autres* (3)	072	2 073	074		2 073	
	Valeurs mobilières de placement		080		082			
	Disponibilités		084	12 208	086		12 208	
	Charges constatées d'avance*		092	4 200	094		4 200	
	Total II		096	265 397	098	17 526	247 871	
	Total général (I + II)		110	301 291	112	32 507	268 784	
PASSIF						Exercice N NET		
						1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120			10 000		
	Ecart de réévaluation		124					
	Réserve légale		126			1 000		
	Réserves réglementées *		130					
	Autres réserves	(dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132			12 700		
	Report à nouveau		134			-331		
	Résultat de l'exercice		136			24 026		
	Subventions d'investissement		137					
	Provisions réglementées		140					
	Total I		142			47 395		
Provisions pour risques et charges		Total II	154					
DETTES	(4) Emprunts et dettes assimilées		156			93 882		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164					
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166			49 473		
	Autres dettes	(dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169)	172			18 365		
	Produits constatés d'avance		174					
Total III		176			221 388			
Total général (I + II + III)						180	268 784	
RENVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	60 646
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	4 750
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	1 800

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

AMVR POUPON CARRELAGES
SASU
35 Impasse de la Chanaie
71480 DOMMARTIN LES CUISEUX
TEL 03.81.71.99.29
Siret 843 510 327 00

A.M.V.R POUPON CARRELAGES

SASU au capital de 10 000,00 euros

Siège social : 35 IMPASSE DE LA CHANAIE 71480 DOMMARTIN LES CUISEUX

RCS n°843310327- RCS CHALON SUR SAONE

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2023

Madame POUPON AURELIE, actionnaire unique Présidente de la société A.M.V.R POUPON CARRELAGES, a, aux fins de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30/09/2023, établi le présent rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Il est précisé que les comptes annuels de la société ont été établis selon la réglementation en vigueur et selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que l'exercice précédent.

Le compte de résultat fait apparaître un bénéfice de 24 025,87 Euros, après déduction des amortissements et provisions réglementaires.

I - RAPPORT DE GESTION ET D'ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE

Situation de la société au cours de l'exercice écoulé

Le montant du chiffre d'affaires au cours de cet exercice s'est élevé à 695 587,44 Euros hors taxes contre 639 362,95 Euros hors taxes pour l'exercice précédent; soit une augmentation de 56 224,49 Euros pour une variation de 8,79%.

Les produits d'exploitation au cours de cet exercice sont de 707 125,16 Euros contre 648 654,06 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 58 471,10 Euros pour une variation de 9,01%.

Les charges d'exploitation au cours de cet exercice sont de 682 873,90 Euros contre 635 154,95 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 47 718,95 Euros pour une variation de 7,51%.

Les produits financiers au cours de cet exercice sont de 0,44 Euros contre 0,32 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 0,12 Euros pour une variation de 37,5%.

Les charges financières au cours de cet exercice sont de 653,24 Euros contre 671,54 Euros l'exercice précédent; soit une diminution de 18,30 Euros pour une variation de -2,73%.

Les produits exceptionnels au cours de cet exercice sont de 6 017,98 Euros contre 326,90 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 5 691,08 Euros.

Les charges exceptionnelles au cours de cet exercice sont de 2 816,57 Euros contre 454,55 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 2 362,02 Euros.

A la clôture de cet exercice :

- Les créances sont de 183 822,80 Euros contre 200 419,14 Euros l'exercice précédent; soit une diminution de 16 596,34 Euros pour une variation de -8,28%.
- Les liquidités sont de 12 207,94 Euros contre 36 683,97 Euros l'exercice précédent; soit une diminution de -24 476,03 Euros pour une variation de -66,72%.

Pour cet exercice :

- Les achats de matières premières et autres approvisionnements sont de 235 465,62 Euros contre 208 453,74 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 27 011,88 Euros pour une variation de 12,96%.

AP

- Les variations de stocks de matières premières sont de -16 465,03 Euros contre -5 175,56 Euros l'exercice précédent; soit une diminution de 11 289,47 Euros .
- Les autres achats et charges externes sont de 227 652,41 Euros contre 197 486,07 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 30 166,34 Euros pour une variation de 15,28%.
- Les impôts, taxes et versements assimilés sont de 2 858,10 Euros contre 3 133,38 Euros l'exercice précédent; soit une diminution de 275,28 Euros pour une variation de -8,79%.
- Les salaires et traitements sont de 139 283,27 Euros contre 142 176,61 Euros l'exercice précédent; soit une diminution de 2 893,34 Euros pour une variation de -2,04%.
- Les charges sociales sont de 78 911,19 Euros contre 82 242,76 Euros l'exercice précédent; soit une diminution de 3 331,57 Euros pour une variation de -4,05%.
- Les dotations aux amortissements sont de 4 833,65 Euros contre 4 114,89 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 718,76 Euros pour une variation de 17,47%.
- Les dotations aux provisions sont de 10 326,14 Euros contre 2 239,20 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 8 086,94 Euros .
- Les autres charges sont de 8,55 Euros contre 483,86 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 475,31 Euros pour une variation de -98,23%.
- Le résultat bénéficiaire de l'exercice arrêté au 30 septembre 2023 est de 24 025,87 Euros.
- L'effectif est de 3 salariés.

Les investissements réalisés au cours de l'exercice ont été les suivants :

- Matériels et outillages : 4 750,44 Euros
- Immobilisations financières : 2 615,60 Euros

Evénements survenus au cours de l'exercice

II - AFFECTATION DU RESULTAT

Compte tenu du bénéfice de l'exercice de 24 025,87 Euros formant un résultat affectable de 24 025,87 Euros, il est proposé de procéder aux affectations suivantes :

- Aux autres réserves pour 23 695,01 Euros ;
- Au report à nouveau pour 330,86 Euros ;

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, il est signalé que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 130,00 euros non déductible du résultat fiscal. Cette somme correspond à des dépenses et des charges visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

Dividendes versés ou non au titre des trois exercices précédents

Il est précisé qu'aucune distribution de dividendes n'a été faite par la société au cours des trois exercices précédents.

Fait à DOMMARTIN LES CUISEAUX
Le 01/12/2023

La Présidence.

Madame POUPON AURELIE

AMVR POUPON CARRELAGES
SASU au capital de 10000€
35 Impasse de la chaiaie
71480 DOMMARTIN LES CUISEAUX
TEL 06.61.71.98.29 @ amvr.carrelages@gmail.com
Siret 843 310 327 000 13 APE 4333Z

A.M.V.R POUPON CARRELAGES

SASU au capital de 10 000,00 euros

Siège social : 35 IMPASSE DE LA CHANAIE 71480 DOMMARTIN LES CUISEAUX

RCS n°843310327- RCS CHALON SUR SAONE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE

Le 01/12/2023

à 10h00

au siège social

La soussignée MME POUPON AURELIE, actionnaire unique, de la société A.M.V.R POUPON CARRELAGES, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 10 000 euros,

A préalablement exposé ce qui suit :

MME POUPON AURELIE, actionnaire unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 30/09/2023 ; il a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

A mis à disposition les documents suivants :

- La feuille de présence.
- Le rapport de gestion.
- L'inventaire .
- Les comptes annuels (bilans et compte de résultat).

A pris les décisions suivantes :

- Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Présidence de l'exercice clos au 30 septembre 2023.
- Affectation du résultat.
- Ratification de la rémunération des dirigeants
- Situation des comptes courants de l'actionnaire à la date de clôture.

Décision N° 1 - Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Présidence de l'exercice clos au 30 septembre 2023

L'actionnaire unique , après avoir entendu le rapport de gestion approuve cette documentation, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2023 tels qu'ils ont été présentés par la Présidence et qui font apparaître pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 24 025,87 Euros.

L'actionnaire unique indique, conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général de Impôts, que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 130,00 euros non déductible du résultat fiscal. Cette somme correspond à des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

AP

L'actionnaire unique approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la Présidence au cours de l'exercice écoulé.

En conséquence, l'actionnaire unique donne quitus entier à la Présidence de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Décision N° 2 - Affectation du résultat

Compte tenu du bénéfice de l'exercice de 24 025,87 Euros formant un résultat affectable de 24 025,87 Euros, l'actionnaire unique décide de procéder aux affectations suivantes :

- Aux autres réserves pour 23 695,01 Euros ;
- Au report à nouveau 330,86 Euros ;

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'actionnaire unique prend acte qu'aucune distribution de dividendes n'a été faite par la société, au cours du ou des précédents exercices.

Décision N° 3 - Ratification de la rémunération des dirigeants

L'actionnaire unique approuve la rémunération brute de la Présidence de 59 768,26 Euros, versée au titre de l'exercice.

- Soit pour l'actionnaire unique, une rémunération brute de 59 768,26 Euros.

Décision N° 4 - Situation du compte courant de l'actionnaire à la date de clôture

L'actionnaire unique constate la situation de son compte courant, à la clôture de l'exercice, qui se décompose comme suit :

- Un solde Créiteur de 18 364,61 Euros.

Ce compte n'a donné lieu à aucune rémunération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h 30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'actionnaire unique.

Fait à DOMMARTIN LES CUISEAUX,

Le 01/12/2023.

Signature de l'actionnaire unique, MME POUPON AURELIE :

AMVR POUPON CARRELAGES
SASU au capital de 10000€
35 Impasse de la chanaie
71480 DOMMARTIN LES CUISEAUX
TEL 06.61.71.90.29 @ amvr-carrelages.com
Siret 843 310 327 000 13 APE 4333Z